



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 54714

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le mode de calcul des pensions de retraite des actifs ayant cotisé à deux régimes différents au cours de leur carrière professionnelle. Il souhaite en effet mettre en avant les disparités qui émergent spécifiquement pour les actifs qui ont cotisé moins de 25 ans au régime général et qui ont changé de régime en cours d'année. Le calcul basé sur les 25 meilleures années se trouve dans ce cas tronqué et un trimestre cotisé compte pour une année pleine, en faisant ainsi diminuer le résultat obtenu pour déterminer la pension qui sera reversée au cotisant. Il lui demande si des aménagements pourraient être envisagés pour mettre un terme à cette inégalité.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54714

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3471